

Amédée VIII : 1416-1440

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **6 (1896)**

PDF erstellt am: **24.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AMÉDÉE VIII

1416-1440

Pour commencer, je dois dire que nous voyons se vérifier une fois de plus ce que j'ai exposé ailleurs, c'est que les changements de système monétaire, l'introduction de types inconnus auparavant, l'ouverture d'ateliers nouveaux et la fermeture des anciens, le remplacement des fonctionnaires et les modifications apportées aux conditions de la taille et de l'aloi, n'ont généralement pas lieu lors de l'avènement d'un souverain ; ils n'ont pas lieu non plus lors d'un changement de son titre, car nous allons voir que le monnayage d'Amédée VIII, après qu'il eut obtenu de l'empereur, en 1416, l'érection de son patrimoine en duché, fut la continuation de ce qu'il était avant cet événement, tandis que quatre ans après, en 1420, il y eut une quasi-révolution quant aux types des monnaies et à leur valeur métallique. Les faits que je vais rapporter doivent être classés dans deux périodes très distinctes dont la première n'est que la suite de la période comtale, et la seconde se continue sous le règne de Louis. La séparation de ces deux périodes est marquée par l'ordonnance du 29 février 1420.

1^{re} Période

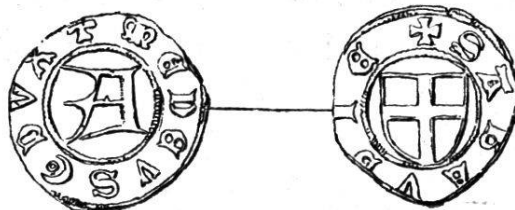
1416-1420

N^o 1. A majuscule.

† MEDEVS C^o DVX

R. Ecu de Savoie de forme antique.

† SABAVDIE



Billon. Poids : 0,94. Assez bonne conservation. Ma collection.

Cette pièce, alors inédite, faisait partie du trésor d'Etercy¹ auquel j'ai consacré une notice dans cette *Revue*²; c'était un des cinq exemplaires du fort au croissant que j'ai indiqué plutôt que décrit sous le n° 44; un examen plus approfondi m'a fait voir que cette petite monnaie se distinguait par plusieurs caractères d'autres de même valeur et portant la même marque, avec lesquelles elle ne doit point être confondue. Je prie le lecteur de la comparer au n° 15, et de considérer que le n° 1 n'a pas comme ce dernier dans le champ de l'avvers un A à extrémités fleuronées et accompagné d'annelets. En outre, la marque du maître, consistant en un croissant, ou ce qu'on appelait ainsi, est suivie au n° 1 d'un point ouvert ou anneaulet, qui manque au n° 15.

Or, quant aux A, sur les pièces qui ne peuvent avoir été frappées que depuis 1420 — ce dont témoigne la présence de la marque d'un maître qu'on sait n'avoir pas été en fonctions auparavant — cette lettre est toujours accompagnée d'un anneaulet et a toujours des fleurons en haut et en bas. Pour Picot, qui a travaillé pendant les deux périodes, ces petites différences permettent de classer à l'une ou à l'autre les deux espèces de forts qu'il a frappés. Il est d'autant plus naturel de considérer le fort n° 1 comme antérieur au n° 15, qu'il rappelle par les particularités que je viens d'indiquer en ce qui con-

¹ Etercy est un village du département de la Haute-Savoie entre Annecy et Rumilly. L'inventeur du trésor, accusé de s'être approprié une chose qui ne lui appartenait pas, avait été l'objet de poursuites pénales. Le numismate genevois qui avait acquis ces pièces de bonne foi et m'avait chargé de les classer, craignant, bien à tort, d'être impliqué dans une mauvaise affaire, m'avait prié, au dernier moment, alors que mon article était déjà composé, de ne pas parler de l'endroit où elles avaient été trouvées. J'ai acquiescé alors à sa demande quoiqu'elle ne me parût pas justifiée, et à mon grand regret, car il n'est pas habituel, et surtout pas naturel, de décrire un trésor sans en indiquer la provenance. Je devais cette explication à mes lecteurs.

² *Un trésor de monnaies du moyen âge*, dans *Revue suisse de numismatique*, 1891, p. 20.

cerne l'A et par le caractère anguleux, épineux, si je puis m'exprimer ainsi, de cette lettre, les pièces similaires de la période comtale ¹.

On arrive à la même conclusion par la considération du croissant : l'ordonnance de 1420 dit que la marque de J. Picot est un croissant, et comme, pour d'autres monnaieurs dont la marque doit être suivie d'un anneau, soit point ouvert, *punctum apertum*, cela est dit expressément dans le texte, nous devons admettre qu'il n'y en avait pas à la sienne et que les pièces qui en ont un sont d'une période antérieure sur laquelle nous ne sommes pas renseignés par les textes.

Pour les forts et pour les viennois, les différences qui distinguent les émissions antérieures et postérieures à l'ordonnance de 1420 sont peu considérables et ne portent que sur des détails ; pour d'autres espèces, comme les demi-gros et les quarts, elles le sont davantage et constituent des différences de types. On en jugera par les figures que j'ai fait dessiner : je me suis arrangé de manière à ce que les espèces principales soient représentées par deux dessins, donnant la forme qu'elles avaient avant et après la réforme monétaire de 1420.

N^o 2. Lacs à extrémités trifides, posé en pal, accosté de FE | RT.

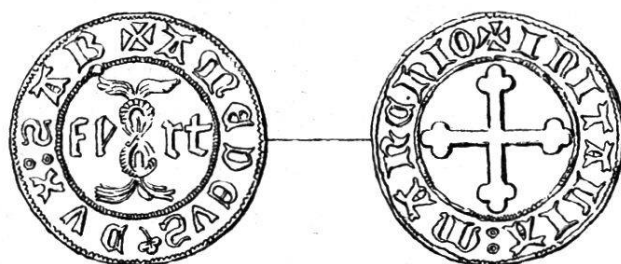
† AMEDEV2 † ◦ DVX : 2AB (L'annelet qui suit le trèfle, peu visible, a été omis par le dessinateur.)

Sous le B un point, beaucoup plus gros que ceux qui forment le grènetis, est posé sur ce dernier ; il paraît avoir été ajouté après coup et avoir le caractère d'un point secret.

†. Croix de Saint-Maurice.

† INITIALIA : MARCHIO

¹ Voir le fort n^o 70 de ma *Contribution à la numismatique des comtes de Savoie* et le n^o VI, 11 de D. Premis, *Monete dei Reali di Savoia*, Turin, 1841.



Billon. 2 exemplaires bien conservés. Poids : 1,33 et 1,59. Ma collection. Deux autres exemplaires, moins bons, appartenant à la maison Paul Strœhlin et Cie, pèsent 1,52-53 et 1,43.

N° 3. Lacs, comme au n° 2.

† AMEDEV2 † ° DVX : 2AB'

Sous le B un gros point chargeant le grènetis.

℞. Croix de Saint-Maurice.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. Bonne conservation. Poids : 1,72 (*sic!* le poids normal n'est que de 1,625). Ma collection.

Ces deux numéros ont des S retournées et les croisettes des légendes formées de quatre triangles ; ce ne sont que des variantes ou sous-variantes d'une même pièce ; ils ne se distinguent l'un de l'autre que par la présence ou l'absence d'une apostrophe après SAB. Je les avais confondus sous un même numéro (n° 25) dans ma description du trésor trouvé à Etercy dans l'automne de 1890, et même je n'en avais pas aperçu alors la particularité la plus intéressante.

Je rappelle que cette trouvaille comprenait plus de 1250 pièces, dont 459 de Savoie, surtout du règne d'Amédée VIII, duc ; elle a fourni, entre autres, 240 quarts de gros de ce prince au type que j'ai appelé chablaisien, portant les cinq marques suivantes : le croissant, la marguerite, la fleur à cinq pétales et à point central, l'étoile à six rais et le trèfle. Parmi ces quarts au trèfle,

j'ai distingué cinq variétés ou variantes bien caractérisées, faciles à décrire en termes précis, ne consistant pas seulement en des différences de coin ; la variante D, n° 25, dont je parle maintenant, est remarquable surtout par un détail que je n'ai jamais observé et qui n'a été noté par personne sur des pièces de Savoie de cette époque, un point secret sous une lettre de la légende de l'avvers.

On sait ce qu'on entend par ce terme. On s'était mis, en France, à la fin du XIV^e siècle, à une date qui n'est pas connue exactement, probablement déjà sous Charles V (1364-1380), à distinguer les émissions par des signes, appelés *différents monétaires*, consistant, quand cette habitude eut passé à l'état d'institution, en points secrets.

Voici ce qu'en dit Blanchet¹ : « le nombre des ateliers, « la fréquence des refontes, les changements d'aloi, ren- « dirent bientôt nécessaires des signes particuliers des- « tinés à faire reconnaître les officines et les monnayeurs « qui avaient fait les émissions de numéraire. Telle fut « l'origine des *différents monétaires*. Ainsi, le 25 avril « 1360, le Dauphin, régent, faisait frapper des gros qui « devaient avoir un petit point dans l'O du mot FRAN- « CORVM et dans celui de IOHANNES ; le 28 mai, on « faisait d'autres gros sur lesquels la fleur-de-lis, placée « au commencement de la légende de l'avvers et du re- « vers, devait être accostée de deux points.

« C'est seulement sous Charles VI que nous pouvons, « à l'aide des textes, dresser une liste des différents « marqués par des points secrets. Pour les retrouver, il « suffit de compter les lettres des légendes quelles qu'elles « soient et de s'arrêter au chiffre de la lettre au-des- « sous de laquelle on trouve un point. »

Ces points sont quelquefois dans le champ de la pièce,

¹ *Nouveau manuel de numismatique* (encyclopédie Roret), Paris, 1890, t. I, p. 138.

près du grènetis intérieur, ou le touchant même; d'autres fois on les trouve entre les deux grènetis, plus rapprochés de l'intérieur que de l'autre; le plus souvent ils sont placés, comme sur nos deux pièces, sur le grènetis intérieur. Ce sont tantôt des points proprement dits (points clos), tantôt des annelets (points ouverts).

Il n'y aurait rien eu d'étonnant à ce que l'usage des points secrets, une fois bien établi en France, eût été introduit en Savoie dont les souverains avaient souvent pris modèle, en fait de monnaies, sur leurs puissants voisins de l'Ouest; ils leur avaient emprunté leur système monétaire, la dénomination de plusieurs pièces, et en avaient copié, parfois d'une manière servile, les types les plus appréciés. Il est donc fort possible qu'ayant reconnu l'utilité des différents, ils aient ordonné à leurs monnayeurs de s'en servir aussi. Mais, si tel a été le cas entre 1416 et 1420, cette innovation a été abandonnée presque aussitôt qu'introduite, car les deux pièces que je viens de décrire sont, à ma connaissance, les seules de cette époque sur lesquelles on trouve des points secrets. On ne s'expliquerait pas non plus que l'on eût ordonné l'apposition de ces marques seulement lors d'une des frappes de l'une des espèces dans un seul des nombreux ateliers qui étaient alors en activité. Il est donc permis de supposer que la particularité signalée, étant un fait isolé, n'a aucune signification quelconque; qu'elle a été une imitation faite sans but précis, peut-être même sans l'ordre du maître, par un graveur qui en avait pris l'habitude dans un atelier de France ou de Dauphiné, ou qui, ayant entendu parler de cette nouveauté et vu des pièces françaises qui en étaient pourvues, avait cru devoir en faire autant.

J'ai cherché quelles étaient, parmi les monnaies de billon de Charles VI, celles qui avaient un point secret vers la fin de la légende et qui pouvaient avoir servi de modèles à nos deux quarts; j'en ai trouvé deux qui sont

dans ce cas, le double tournois, dit niquet, n° 34 de Hoffmann, qui a le point secret sous l'R de REX et sous celle de FRACIE, c'est-à-dire sous la quatorzième lettre de l'avvers et du revers et qui, par conséquent, a été frappé à Troyes, et le demi-gros florette, n° 19 du même auteur, qui a un anneaulet sous la dernière lettre de l'une et l'autre face, un C ajouté à la légende, et sort donc de l'atelier de Chinon; j'en ai même trouvé une, le demi-gros heaumé, n° 10 de Hoffmann, qui a le point secret à l'avvers sous la quatorzième lettre et au revers sous la dix-septième, mais je n'en ai point vu qui n'eût le différent qu'à l'avvers.

N° 4. Ecu de Savoie de forme antique dans un double quadrilobe cantonné de quatre croisettes.

† AMEDEVS ❁ ° DVX : SABAVDIE

R. Croix plaine dans un double quadrilobe, dont les angles rentrants sont fleuonnés, cantonné de quatre croisettes.

† CHAB' : IN : ITAL' : MAR' : PRN

Billon. Poids : 1,77. Bonne conservation. Ma collection.

J'ai déjà décrit cette pièce dans la *Revue (Un trésor, etc.)* sous le n° 18 et l'ai identifiée au n° 61/24 du *médailleur d'Annecy*, en omettant de dire que ce dernier n'a pas d'annelet après la fleur. Je rappelle aussi que M. Perrin dans cet ouvrage-là et dans son catalogue du médailleur de Chambéry appelle cette pièce, et d'autres semblables, des deniers gros. C'est une faute d'impression; il faut lire : demi-gros.

Ces demi-gros avaient été appelés sous les règnes précédents oboles blanches, le mot obole n'ayant pas un sens absolu mais étant un terme générique qui signifiait une demie, c'est-à-dire la moitié de la pièce entière à laquelle on la comparait; on disait obole de viennois,

obole de blanchet; les « oboles blanches » étaient des oboles de gros ¹.

Par une opération d'esprit inverse on les avait appelées aussi sésens, c'est-à-dire pièce de six, sous-entendu : deniers, ceux-ci étant pris pour l'unité.

Quant au type, ces demi-gros, les premiers en date de la période ducale d'Amédée VIII, reproduisent celui de la fin de la période comtale; ils diffèrent complètement de celui qui fut adopté en 1420. J'ai donné le nom de type chablaisien au premier; cette appellation est motivée par le fait que ces pièces portent la croix de Saint-Maurice, capitale du duché, qui est mentionné dans la légende du revers (CHAB'); j'ai donné le nom de type savoyard au second, celui des pièces postérieures à 1420, parce qu'on y voit le nom et les armes du seul duché de Savoie (voir les fig. 7 et 12).

Je ne voudrais pas que le lecteur fût induit par cette différence de types et de noms, à croire que ces pièces étaient frappées pour des parties différentes des états d'Amédée VIII; je le dis expressément parce que j'ai aperçu que plusieurs personnes, trompées par deux passages mal compris de Promis ², se sont figuré que les demi-gros au type savoyard étaient frappés pour la Savoie, le Genevois et en général pour les provinces de ce côté des Alpes, et les demi-gros au type chablaisien pour les provinces d'Italie; on m'a même dit que j'aurais mieux fait d'appeler ces derniers « demi-gros du Piémont, » à l'exemple de Promis; de même pour les quarts

¹ M. Roger Vallentin a fait voir (*Revue suisse de numismatique*, 1895, pp. 225 et suiv.), que les mots livre et sol, avaient aussi au moyen âge le sens de 240 ou de 12 unités. D'une manière plus générale, on peut dire que les termes désignant des monnaies réelles ou idéales, étaient employés dans un sens arithmétique, pour désigner des multiples ou des fractions.

² *Op. cit.*, p. 118 : *quarti detti di Piemonte per essere di conio differente da quelli di Savoia, nei quali eravi lo scudo della croce a forma di losanga, quando ne' primi si vedea la croce di S. Maurizio*, et plus loin, p. 126 : *noterò in fine, che dal regno di Amedeo VIII cominciò la distinzione tra la moneta corrente di Piemonte e quella di Savoia, Aosta e Nizza*.

correspondants. Je crois au contraire que les noms que j'ai choisis sont préférables parce qu'ils ne peuvent pas être interprétés de manière à faire tomber dans l'erreur signalée.

Ces pièces n'ont pas été émises en même temps pour des régions différentes, mais les unes ont succédé aux autres dans toute la monarchie. Cela ressort avec la dernière évidence de l'étude des ordres de frappe et des comptes des maîtres de monnaie.

Par contre, les différences de types coïncident avec des différences de valeur : les demi-gros chablaisiens avaient subi, de la période comtale à la période ducal, une diminution considérable, dans la proportion de 5 à 3, dans leur teneur en métal précieux¹ ; les demi-gros savoyards revinrent — et c'est peut-être pour cela qu'on en changea le dessin — à peu près à la valeur intrinsèque d'autrefois², en sorte qu'en 1420 un ordre ducal prescrivit que les demi-gros de l'ancienne monnaie ne vaudraient plus que deux et demi forts de la nouvelle ; celle-ci était donc meilleure, dans la proportion de 8 à 5, que celle qui l'avait précédée immédiatement.

N° 5. A majuscule épineux.

† MEDEVS ❁ ° DVX

Ṛ. Ecu de Savoie antique.

† SABAVDIE

Billon. Poids : 0,90. Bonne conservation. Ma collection.

Fort inédit, du même type que n° le 1.

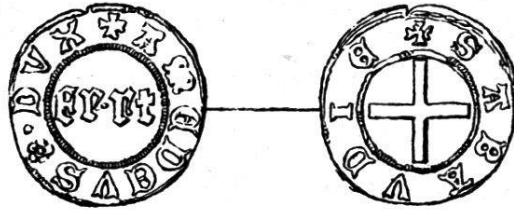
N° 6. FE · RT en caractères minuscules.

† AMEDEVS ❁ · DVX

¹ D'après l'ordonnance de 1405, la dernière d'Amédée VIII, comte, qui nous soit parvenue, le demi-gros renfermait 1 gr. 067 d'argent à 1000 millièmes ; d'après celles de 1418 et de 1419, 0,646.

² D'après les ordonnances de 1420 à 1430, le demi-gros renfermait 1 gr. 038 d'argent à 1000 millièmes.

Ṛ. Croix plaines alésées.
+ SABAVDIE



Billon. Poids: 0,75. Très bonne conservation. Ma collection. J'ai décrit dans le trésor d'Etercy, n° 56, une pièce semblable pesant 0,61.

Viennois noir rappelant par la croix plaines du revers ceux de la période comtale; voir Promis, pl. V, fig. 6; il doit donc être de la première partie de la période ducal; pendant la seconde, depuis 1420, la croix est pattée (voir ci-dessous, fig. 16).

J'appelle cette monnaie « viennois noir » parce qu'elle porte ce nom dans les ordonnances et dans les comptes; on sait qu'au moyen âge on distinguait les monnaies noires et les monnaies blanches; ces dernières étaient frappées sur des flans blanchis à l'acide sulfurique. Il semble à première vue qu'il y a là un signe qui permet de fixer la date d'émission de certaines espèces; on sait par les textes qu'avant 1420, les forts et les viennois étaient, ou devaient être, de la monnaie noire et les autres espèces de la monnaie blanche, tandis que depuis 1420 il n'y eut plus que de cette dernière. Mais je n'ai jamais trouvé qu'on pût se fier à ce critère pour les monnaies de Savoie du XV^e siècle: les pièces de billon ayant beaucoup circulé sont toutes plus ou moins noires selon la bonté de leur alliage, et il ne saurait en être autrement; celles qui sont à fleur de coin, en totalité ou seulement par places, montrent, là où elles le sont, la blancheur de l'argent produite par le décapage. Il semble que le nom seul de monnaie noire s'était conservé, par

tradition, mais que l'habitude de blanchir indifféremment toutes les pièces de billon s'était introduite dans la pratique et fut au bout d'un certain temps sanctionnée par les lois et règlements.

Les nos 4, 5 et 6 ont pour marque une fleur à cinq pétales et à point central suivie d'un point ouvert¹; il en est de même de quatre variétés de quarts au type chablaisien que j'ai publiées en 1891², dont trois étaient alors inédites et l'autre avait été décrite par M. Perrin dans son catalogue du médaillier de Chambéry, à la page 142, n° 86/3, comme frappée à Turin par Martinet Mercier, sous Amédée VIII, et à la page 170, n° 164/8, comme frappée à Cornavin par Jacques Philippe sous Amédée IX. Je dois rectifier ma description en ce sens que les doubles points qui séparent les mots des légendes ont été mis par l'imprimeur à la place de doubles annelets, parce qu'il ne possédait pas ce signe typographique. Ces quarts sont au même type que le n° 2 ci-dessus.

Je n'ai pas su — et nul ne peut savoir — quel nom il faut donner à cette fleur, une des cinq qui se voient sur les monnaies d'Amédée VIII, duc, tandis que les ordonnances n'en énumèrent que quatre. J'ai supposé que c'était la marque d'un maître de monnaie qui aurait frappé à Aix; alors Ays en Savoie, aujourd'hui Aix-les-Bains, entre 1416 et 1420. On sait en effet par le registre des parlements généraux des monnayeurs du saint Empire romain³, qu'il a existé dans cette ville un atelier dont Humbert de Corbello était maître en 1408 et 1411. Il est très possible que cet atelier ait été ouvert encore pendant quelque temps après l'érection de la Savoie en

¹ Sur quelques exemplaires on voit à la place d'un point ouvert (ou annelet) un point clos (ou point proprement dit) ce qui tient probablement à l'usure de la pièce ou à un défaut de frappe.

² *Op. cit.*, p. 30, nos 28 à 31.

³ André PERRIN, *Musée départemental de Chambéry, Catalogue du médaillier de Savoie*, Chambéry, 1882, pp. 25, 61 et 80.

duché, soit avec le même maître, soit avec quelque autre dont le nom ne nous est pas parvenu.

Depuis que j'ai émis cette hypothèse, je n'ai pas découvert de faits nouveaux qui la corroborent, mais rien n'est venu non plus la battre en brèche et je continue à la considérer comme la plus probable, d'autant plus que je n'ai pas appris que personne y ait opposé d'objection ¹.

¹ Ce qui précède était écrit et mon manuscrit à la disposition de l'imprimeur, quand j'ai eu connaissance de l'article publié dans la *Rivista italiana di Numismatica* (1895, 4^{me} fascicule) sous ce titre : *Les viennois noirs d'Amédée VIII, duc de Savoie*, par M. A. Raugé van Gennep, qui commence à s'occuper avec un zèle louable de la numismatique de la Savoie. Notre collègue ne peut pas se ranger à mon avis, dit-il, parce que la fleur à cinq pétales et à point central se trouve sur des monnaies tant comtales que ducales d'Amédée VIII et de ses successeurs Louis et Amédée IX ; l'atelier d'Aix n'étant pas mentionné après 1411, sa marque ne peut pas se trouver sur des monnaies de ces deux derniers ducs. Ce raisonnement serait juste si les marques indiquaient des ateliers ; or, il n'en est pas ainsi ; si on se laisse aller quelquefois à le dire et à l'écrire, on emploie, pour abrégé, une expression impropre mais qui se comprend. Les marques, en Savoie, étaient personnelles, je ne saurais assez le répéter ; c'étaient les signes distinctifs de tels maîtres, non de tels ateliers. S'il m'est échappé de dire : la marque de l'atelier d'Aix, cela voulait dire : la marque du seul maître de l'atelier d'Aix dont l'existence soit certaine.

Maintenant si M. Raugé van Gennep me répondait qu'il admet cette rectification, mais que son objection n'en subsiste pas moins, c'est-à-dire que la fleur à cinq pétales et à point central ne peut pas être la marque d'Humbert de Corbello, maître à Aix en 1408 et 1411, puisqu'elle se trouve sur des monnaies de Louis et d'Amédée IX, je lui répliquerais à mon tour que, quel que soit le monnayeur auquel on attribuera la marque en litige, on sera toujours en face de la même impossibilité de la retrouver sur une pièce d'Amédée IX, parce qu'aucun de ces officiers n'a été en fonctions depuis avant 1416 jusqu'après 1465. La vérité, je crois, c'est qu'il n'existe pas de monnaies de Louis et d'Amédée IX ayant pour marque une fleur à cinq pétales et à point central : si notre collègue a cru le contraire, c'est qu'il s'est fié, pour Louis à des descriptions entachées d'incorrections typographiques, pour Amédée IX à des attributions fautives. Nous verrons cela plus loin. Mais quand bien même il existerait réellement des pièces de ces deux souverains signées d'une fleur à cinq pétales et à point central, il ne s'en suivrait aucunement que cette marque soit la même que celle que nous trouvons sous Amédée VIII, comte, et au commencement de son règne comme duc.

En effet, il ne faut pas s'imaginer qu'il y avait à cette époque-là une propriété littéraire, artistique ou industrielle, ou seulement une appropriation définitive et à perpétuité de tel signe par telle personne ; le fait que la fleur dont nous parlons aurait été le différent d'un certain Humbert de Corbello, à Aix, peu de temps avant et après 1410, n'aurait pas empêché, trente, quarante ou cinquante ans plus tard, un autre monnayeur de l'adopter, soit dans le même atelier, s'il avait encore existé, soit dans tout autre. Cela surtout pour une figure aussi banale qu'une fleur. Nous voyons bien, en 1422, J. de Masio, maître à Turin, prendre pour marque le trèfle qui avait été celle de Th. de Folonia, à Chambéry, de 1419 à 1421.

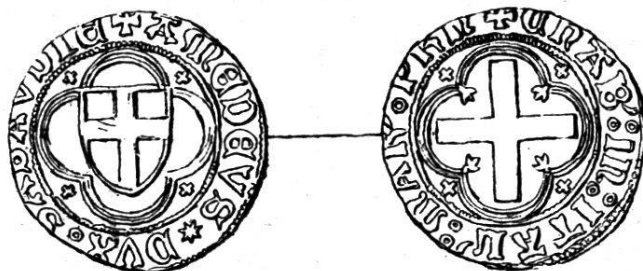
Puisque j'ai été amené à m'occuper, pour justifier ma manière de voir qui était contestée, de l'article de M. Raugé van Gennep sur les viennois noirs d'Amédée VIII, duc, j'en profite pour dire en passant que ceux du 2^{me} type sont bien des viennois, mais pas des viennois noirs. Quant à ceux du 3^{me} type, ce ne sont pas des viennois, mais des forts. Notre collègue a été induit en erreur par les catalogues de M. Perrin : croyant avoir en mains un alpenstock, il s'est appuyé sur un roseau brisé.

N° 7. Ecu de Savoie de forme antique dans un double contour quadrilobé cantonné de quatre croisettes.

† AMEDEVS ★ DVX : SABAVDIE

℞. Croix alésée dans un double quadrilobe fleuroné à ses quatre angles intérieurs et cantonné de quatre croisettes.

† CHAB' : IN : ITAL' : MAR' : PRN



Billon. Poids : 1,72. Assez bonne conservation. Ma collection.

Cet exemplaire, un des trois trouvés à Etercy, diffère par quelques détails du n° 109/26 du musée de Chambéry. J'ai déjà noté que ma pièce a PRN et non PRI, ce qui est peut-être une faute d'impression¹ du catalogue de ce médaillier ; j'aurais dû ajouter qu'elle a une apostrophe à MAR et surtout que la marque n'est pas suivie d'un anneau. Enfin, en y regardant de près, on voit que cette marque consiste en une étoile à sept plutôt qu'à six rais.

N° 8. FERT en caractères minuscules, partagé par un lacs à bouts bifides posé en pal.

† AMEDEVS ★ ° DVX : SAB'

℞. Croix de Saint-Maurice.

† IN : ITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,22. Très bonne conservation. Ma collection. Trois autres exemplaires, dont deux faisaient

¹ Cependant Rabut, qui est en général très exact, a publié dans sa *troisième notice* un demi-gros au croissant qui a bien PRI, soit d'après la description, soit d'après la fig. n° 4 de la planche.

partie du trésor d'Etercy et l'autre est au musée d'Annecy, pèsent 1,40, 1,19 et 1,60.

Ce quart et le demi-gros qui le précède, tous deux au type chablaisien, sont difficiles à expliquer. A première vue, il semble qu'ils ressortissent à la maîtrise de Jean de Masio, qui a travaillé à Chambéry du 28 avril 1421 au 24 juillet 1422 et dont la marque était *ad formam unius stelle*, et c'est en effet l'idée qui est venue à l'auteur des deux catalogues des médailliers de Chambéry et d'Annecy. Mais on connaît les produits extrêmement variés et nombreux de ce maître: ils sont au type nouveau, que j'ai appelé savoyard, de la bonne monnaie créée par l'ordonnance de 1420, et on ne comprendrait pas qu'on eût frappé en même temps des pièces à l'ancien type chablaisien. J'ai cherché à expliquer cette anomalie en supposant¹ que Jean de Masio avait déjà battu monnaie à une époque antérieure, pendant tout ou partie de l'espace de temps qui s'est écoulé entre la mort de Louis, dernier prince d'Achaïe, et l'installation dans la capitale de cette principauté de Martinet Mercier comme maître de monnaie du duc de Savoie.

Jean de Masio, appelé aussi de Maxio, en français Dumas, bourgeois d'Asti, avait été nommé maître à Turin par lettres-patentes du 7 août 1418 de Louis d'Achaïe; on connaît quelques-unes des monnaies qu'il y a frappées, entre autres un demi-gros (Promis, n° 1) qui justement porte en deux endroits de l'avvers une étoile; chose curieuse, cette marque a sept rais avant D', abrégé de DE, et six après ce mot, ce qui prouve que l'orthographe, si je puis m'exprimer ainsi, n'en était pas fixée. Ce fait, rapproché de ce qu'elle a la première forme sur le demi-gros n° 7 et la seconde sur le quart n° 8, dénote une communauté d'origine et confirme mon hypothèse.

Les travaux de Masio à Turin furent interrompus par

¹ *Op. cit.*, p. 36.

la mort du souverain survenue avant le 12 décembre 1418; il avait travaillé activement, car ses comptes portent que, du 7 août au 2 décembre il avait fabriqué, entre autres 11620 marcs de demi-gros; du 2 au 12 de ce mois il battit encore 20 marcs de viennois. Ses comptes ne vont pas plus loin en ce qui concerne la principauté d'Achaïe. C'est alors, à ce que je suppose, qu'il émit encore quelques monnaies au nom du souverain, sans doute pour utiliser les lingots qu'il avait en provision.

La carrière de ce personnage¹ est assez mouvementée et fournit un bon exemple de la vie itinérante que menaient à cette époque-là les maîtres de monnaie.

Jean de Masio avait remplacé à Turin, au service du prince d'Achaïe, Martinet Mercier, de Chieri, en août 1418; à son tour, il fut supplanté par lui en juin 1419 dans le même atelier qui avait passé entre les mains du duc de Savoie.

En novembre et décembre de la même année nous le retrouvons en Dauphiné associé avec Jean de la Villette comme maître de monnaie à Mirabel.

Au commencement de 1420, il travaille à Embrun pour le compte de l'archevêque de cette ville, car il n'y a pas le moindre doute que le maître dont le nom n'était pas connu, qui frappa les quelques monnaies émises alors dans cet atelier, fut J. de Masio, qualifié de *magister monetarum Ebreduni* dans les lettres-patentes d'Amédée VIII du 31 juillet 1420; aussitôt que j'ai eu connaissance, par les publications de M. Roger Vallentin, de l'existence éphémère de cet atelier en 1420, j'ai émis cette conjecture pour expliquer ce passage qui autrement est incompréhensible et l'ai soumise à notre savant collègue qui s'y est rangé sans hésitation².

¹ Et je ne la connais même pas tout entière; les données qui vont suivre ne se rapportent qu'à une période de six ans environ.

² *La monnaie d'Embrun*, extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, Paris, 1895, p. 55.

En avril 1421, de Masio rentre au service du duc de Savoie à Chambéry et en août 1422 il est transféré à Turin où il reste jusqu'en juin 1424.

N^o 9. FERT en caractères minuscules coupé par un lacs posé en pal.

† AMEDEVS  ◦ DVX : SAB'

℞. Croix de Saint-Maurice.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. 2 exemplaires de coin varié médiocrement conservés. Poids: 1,32 et 1,51. Ma collection.

N^o 10. FERT en caractères minuscules coupé par un lacs posé en pal.

† AMEDEVS  ◦ DVX : SAB'

℞. Croix de Saint-Maurice.

† IN : ITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,44. Bonne conservation. Ma collection.

Ces deux quarts, très peu différents, avaient été confondus sous le n^o 21 dans ma description du trésor d'Etercy. Ils étaient alors inédits. La marque qu'ils portent, ainsi qu'un demi-gros, aussi au type chablaisien, déjà décrit par M. Perrin (*médailleur de Chambéry*, n^o 110/27) est celle que cet auteur appelle en plusieurs endroits de ses catalogues un bouquet. Je l'appelle une marguerite. Il y a toujours place pour des appréciations individuelles divergentes quand on cherche à quel objet connu ressemble une figure faite à grands traits; c'est ainsi qu'un dessin très imparfait a pu être pris par une personne pour un parapluie et par l'autre pour un champignon. Cependant, je puis dire à l'appui de ma comparaison qu'il n'est question nulle part d'un bouquet comme marque d'un monnayeur, tandis que les ordonnances mentionnent une marguerite; or aucune des autres marques qu'on voit sur les monnaies d'Amédée VIII ne

ressemble autant que celle-ci à une marguerite, soit pâquerette, entr'ouverte et vue de côté. M. Perrin appelle marguerite la fleur à cinq pétales dont j'ai parlé plus haut; celle-ci ne se trouve que sur des pièces au type chablaisien, tandis que celle que j'appelle de ce nom-là se voit sur des monnaies au type chablaisien et au type savoyard, et que Martinet Mercier a dû émettre des unes et des autres, puisqu'il a travaillé à Turin, toujours avec le même différent, du 15 juin 1419 au 5 janvier 1422.

N^o 11. Ecu de Savoie de forme antique dans un double quadrilobe.

† AMEDEVS : DVX : SABAVDIE

℞. Croix plane alésée dans un double quadrilobe, dont les angles rentrants sont fleurons à l'intérieur, cantonné de quatre croisettes.

† CHAB' : IN : ITAL' : MAR (avec ou sans apostrophe?) PRN :

Billon. Bonne conservation. N'a pas été pesée. Ce demi-gros appartient à une hoirie qui n'a pas voulu s'en dessaisir. Il diffère des pièces similaires connues par la plus grande complication des fleurons du revers, par l'absence de croisettes à l'avant autour du quadrilobe, enfin, et surtout, par l'absence de toute marque. J'ignore absolument à quel maître et à quel atelier appartient cette monnaie, unique jusqu'à présent.

2^{me} Période

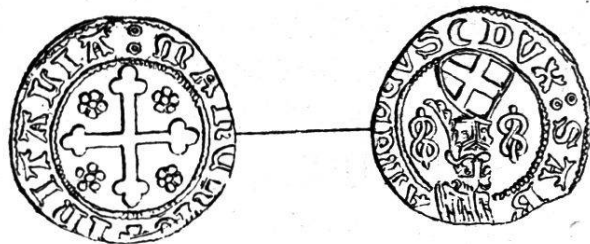
De 1420 à la fin du règne.

N^o 12. Ecu de Savoie penché, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée et accosté de deux lacs. Le cimier coupe la légende.

AMEDEVS C DVX : SAB'

℞. Croix de Saint-Maurice cantonnée de quatre fleurs à cinq pétales et à point central.

† INITALIA : MARCHIO



Argent. Poids : 1,56. Conservation médiocre. Ma collection.

Demi-gros inédit, type savoyard, frappé à Nyon par J. Picot. J'ai déjà parlé de ce maître à propos d'Amédée VIII, comte ; on voudra bien remarquer que sa marque, appelée croissant par les ordonnances, n'est pas suivie d'un point ouvert ou anneau.

Le type de ce demi-gros est très différent de celui du commencement de la période ducale (voir ci-dessus n° 7) ; il constitue un retour au passé et rappelle celui du commencement de la période comtale que j'ai appelé type d'Avigliane¹.

N° 13. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS C DVX : SAB'

R. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,12. Bonne conservation. Ma collection.

Quart de gros du même maître ; il diffère du n° 46/9 du musée d'Annecy par la manière dont le croissant est tourné, à moins cependant qu'il n'y ait une faute d'impression dans le catalogue de ce médaillier.

N° 14. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

¹ *Contribution. etc.*, p. 175, n° 51 à 55 bis.

† AMEDEVS C DVX : SAB'

Ṛ. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,65, trop fort, en tout cas : le poids normal de cette pièce est de 1,381 ou de 1,429 selon qu'elle a été frappée d'après l'ordonnance du 29 février 1420 ou d'après celle du 31 juillet de la même année, continuée par celle du 28 avril 1421. Bonne conservation. Ma^e collection.

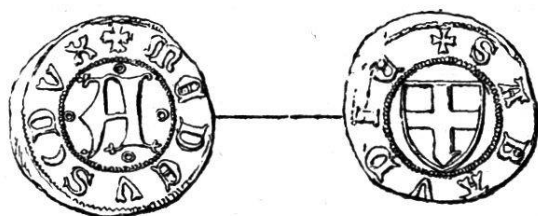
La première de ces deux variantes est celle du trésor d'Etercy, n° 32 ; la seconde est nouvelle. Ces deux quarts appartiennent au type savoyard (voir plus loin, n° 20), qui diffère complètement de celui du commencement de la période ducale (voir ci-dessus, n° 2) ; il s'est conservé pendant le règne de Louis et peut-être pendant une partie de celui d'Amédée IX. Comme celui du demi-gros de la même période, il constitue un retour au passé : il rappelle le deuxième type de quart de la période comtale d'Amédée VIII.

N° 15. A majuscule fleuroné, cantonné de quatre annelets.

† MEDEVS C DVX

Ṛ. Ecu de Savoie de forme antique.

† SABAVDIE



Billon. 2 exemplaires, l'un très bien, l'autre médiocrement conservé. Poids : 0,94 et 0,73. Ma collection.

Trésor d'Etercy, n° 84 ; il diffère du n° 56/19 du mé-

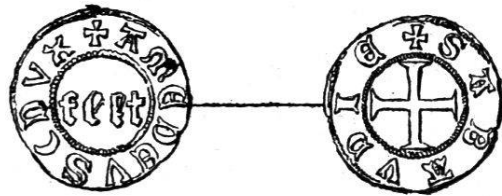
daillier d'Annecy par la manière dont le croissant est tourné. Le type de ces forts s'écarte moins de celui des pièces de même dénomination antérieures à 1420 que ce n'est le cas pour les demi-gros et les quarts, la seule différence gît dans l'A du champ de l'avvers, fleuroné et cantonné d'annelets.

N^o 16. FERT en caractères minuscules.

† AMEDEVS C DVX

℞. Croix pattée.

† SABAVDIE



Billon. Poids : 0,63. Très bonne conservation. Ma collection.

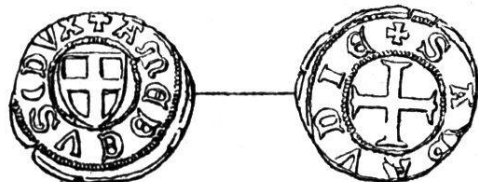
Viennois inédit. Le type de cette monnaie ne diffère que par la croix pattée de celui des pièces de même dénomination antérieures à 1420; ces dernières avaient la croix plaine alésée.

N^o 17. Ecu de Savoie de forme antique.

† AMEDEVS C DVX

℞. Croix pattée.

† SABAVDIE



Billon. Poids : 0,60. Bonne conservation. Ma collection. Demi-viennois, soit pite. Il y a au musée de Chambéry,

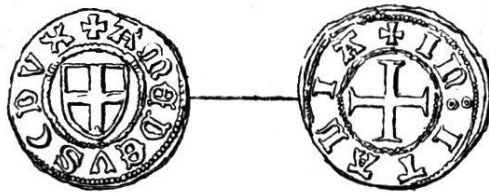
n° 104/21, une pièce semblable dont le poids paraît bien fort : 0,95. Elle est appelée denier viennois.

N° 18. Ecu de Savoie de forme antique.

† AMEDEVS ☉ DVX

℞. Croix pattée.

† IN : ITALIA



Billon. Poids : 0,57. Double frappe ; sauf cela, bonne conservation. Ma collection.

J'ai déjà parlé avec détail de cette petite pièce dans le trésor d'Etercy, n° 57, et elle avait même déjà été publiée par M. Perrin¹ ; j'y reviens aujourd'hui, d'abord pour en donner le dessin, ensuite pour en rapprocher les deux variétés, qui diffèrent par la légende du revers.

Le n° 17 est probablement antérieur au n° 18, car d'une part on trouve une légende semblable, DE SAVOIE, sur des monnaies d'Amédée VIII, comte, que je crois être aussi des pites² ; d'autre part, on trouve la légende IN ITALIA, un peu allongée, avec la marque d'un successeur de Picot (voir ci-dessous, nos 26 et 27).

N° 19. Ecu de Savoie penché, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée et accosté de deux lacs. Le cimier coupe la légende.

AMEDEVS ☉ DVX : SAB

℞. Croix de Saint-Maurice cantonnée de quatre fleurs à cinq pétales et à point central.

† INITALIA : MARCHIO

¹ *Catalogue du médaillier d'Annecy*, n° 63/26.

² *Contribution, etc.*, nos 75 et 76

Argent. Poids : 1,46. Conservation médiocre. Ancienne collection Feuerlein, à Genève.

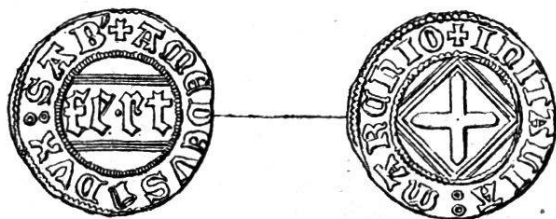
Demi-gros inédit, frappé probablement à Nyon par Lanfranco Busca, de 1422 à 1427.

N° 20. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS R DVX : SAB'

R. Ecu de Savoie losangé ; les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO



Billon. 2 exemplaires de coin varié, très bien conservés. Poids : 1,57 et 1,22-23. Ma collection.

N° 21. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS R DVX : SAB'

R. Ecu de Savoie losangé ; les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,38. Très bonne conservation. Ma collection.

Ces deux quarts, différant par la présence ou l'absence d'un point entre l'E et l'R de FERT étaient confondus sous le n° 40 dans la description du trésor d'Etercy. Ils étaient inédits avant cette publication, ainsi que la marque qu'ils portent.

N° 22. A majuscule fleuroné, cantonné de quatre annelets.

† MEDEVS  DVX •

℞. Ecu de Savoie de forme antique.

† SABAVDIE

Billon. Poids : 0,96-97. Très bonne conservation. Ma collection.

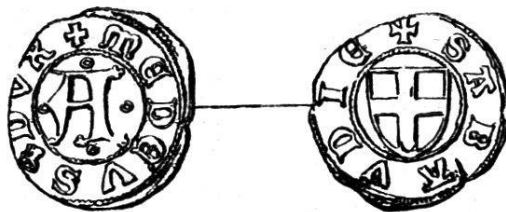
Fort inédit, différant du n° 23 par le point-losange qui suit DVX.

N° 23. A majuscule fleuroné, cantonné de quatre annelets.

† MEDEVS  DVX

℞. Ecu de Savoie de forme antique.

† SABAVDIE



Billon. Poids: 0,91-92. Conservation médiocre. Ma collection. Trésor d'Etercy, n° 52.

On voudra bien remarquer que le heaume n'a pas la même forme sur cette pièce que sur le quart n° 20, dont j'ai donné plus haut la figure. Quant au demi-gros, n° 19, au second quart, n° 21, et au premier des deux forts, n° 22, ils ont cette marque exactement pareille à celle du n° 20 ¹.

En regardant de près ces deux dessins ², on observe que le heaume du n° 23 est muni à sa partie supérieure, qui couvre le crâne, d'arceaux que l'on n'est pas habitué

¹ Les caractères d'imprimerie devraient aussi être exactement pareils; s'ils ne le sont pas, c'est parce qu'ils ont été gravés à la main séparément.

² Ils sont dus, comme la plupart de ceux de mes publications précédentes, au crayon exercé et intelligent de M. A.-St. van Muyden. Je n'ai pas eu à me féliciter d'avoir la collaboration de cet artiste seulement pour l'illustration de ce travail, mais j'ai eu recours aussi à ses connaissances pour la question du heaume; il a revu à mon intention les auteurs spéciaux et mis à ma disposition ses notes et ses dessins; c'est d'après ses indications que j'ai pu expliquer clairement, en peu de mots, ce point d'archéologie appliquée à la numismatique.

à voir sur les représentations conventionnelles de cette arme défensive qu'on trouve dans les ouvrages d'héraldique. Ces arceaux, dont trois, ou plutôt un et la moitié de deux autres, sont gravés sur la monnaie, représentent, sans aucun doute, la partie visible de profil de deux armatures semi-circulaires, dont l'une allait d'avant en arrière, en suivant la ligne médiane, et l'autre d'un côté à l'autre de la tête, destinées à renforcer la calotte de métal ou de cuir bouilli qui formait la partie principale de la coiffure de guerre. Je trouve qu'à l'époque où mon fort a été frappé, dans la première moitié du XV^e siècle, il y avait souvent sur le heaume deux bandes de métal, qui quelquefois n'en faisaient qu'une, placées dans le sens antéro-postérieur et se terminant en avant par le nasal, en arrière par le garde-nuque, mais je n'en vois jamais deux se croisant à angle droit sur le sommet de la tête. En revanche, cette disposition se trouve dans des temps plus anciens, au XII^e siècle, sur des casques coniques sculptés aux portails des cathédrales de Paris et de Chartres, sur certains casques germaniques du *Hortus deliciarum*, mais il faut remonter jusqu'au XI^e siècle pour trouver dans les casques normands, coniques aussi, de la tapisserie de Bayeux, le prototype qui a servi de modèle à la marque du n^o 23.

Quant à celle des nos 19 à 22, elle représente assez bien le heaume cylindrique dit à tête de crapaud¹ qui était en usage à la fin du XIV^e siècle et pendant le XV^e. L'artiste avait donc reproduit le dessin d'un objet d'un emploi courant de son temps, tandis que l'autre graveur s'était inspiré d'un modèle déjà archaïque à l'époque où il travaillait.

Cette différence dans le dessin des deux heaumes est-elle fortuite ou a-t-elle une signification? Je ne voudrais

¹ Ce terme se trouve dans VIOLLET-LE-DUC (*Dictionnaire du mobilier français*, 6 vol. in-8); je ne sais pas s'il est généralement adopté ou s'il a été employé seulement par cet auteur pour exprimer d'une manière pittoresque la forme particulière dont il s'agit.

pas me prononcer et ajouter trop d'importance à des détails ; je crains de me perdre dans les infiniment petits. Cependant, il ne faut rien négliger, et je rappellerai que le heaume a été pendant quelque temps la marque de deux maîtres qui ont travaillé simultanément, Michel de la Balme, à Chambéry, d'août 1423 à juillet 1424, et Lanfranco Busca, à Nyon, d'octobre 1422 à novembre 1427 ; il fut enjoint au premier de changer sa marque¹, sans doute aussitôt qu'on s'aperçut qu'elle était déjà employée par quelqu'un d'autre, et de la remplacer par une coquille de pèlerin. Il se pourrait donc que ces deux variétés de heaumes fussent des marques différentes, celle de Michel de la Balme, première manière, et celle de Lanfranco Busca, et s'il fallait aller plus loin dans le domaine de la conjecture, je serais tenté d'attribuer le heaume à arceaux, le plus rare des deux, puisqu'il ne s'est trouvé jusqu'à présent que sur une seule monnaie, dont je ne connais qu'un exemplaire, au premier de ces deux maîtres et le heaume à tête de crapaud, qu'on voit sur quatre monnaies différentes², au second.

N^o 24. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ✻ DVX : SAB'

℞. Écu de Savoie losangé ; les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,38. Conservation excellente. Ma collection.

N^o 25. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ✻ DVX : SAB'

¹ PROMIS, *op. cit.*, p. 122. Je n'ai pas pu trouver ce texte dans Duboin.

² Il y avait plusieurs exemplaires de l'un des deux quarts dans le trésor de Prêty.

ᚱ. Écu de Savoie losangé; les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,48-49. Bonne conservation. Ma collection.

Ces deux quarts sont de Bertino Busca, autrefois maître de monnaie à Ivree, du 5 septembre 1421 au 6 mars 1426, ensuite maître à Nyon depuis le 2 décembre 1427. On ne sait pas combien de temps il y travailla. Sa marque, un soleil, était inédite avant ma description du trésor d'Etercy.

N^o 26. Écu de Savoie de forme antique.

+ AMEDEVS ✻ DVX

ᚱ. Croix pattée.

+ IN ♦ ITALIA ♦ M

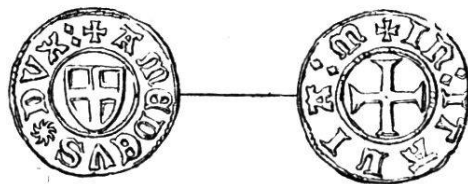
Billon. Poids : 0,62. Bonne conservation. Ma collection.

N^o 27. Écu de Savoie de forme antique.

+ AMEDEVS ✻ DVX ♦

ᚱ. Croix pattée.

+ IN ♦ ITALIA ♦ M



Billon. Poids : 0,73. Très bonne conservation. Ma collection.

De ces deux pites, ne différant que par la ponctuation de la légende de l'avvers, la première a été décrite dans le trésor d'Etercy, n^o 58, la seconde est inédite. Toutes deux, surtout la seconde, sont trop lourdes : elles ne devraient peser, d'après les ordonnances de 1420 et de 1421, que 0,598. Je ne puis que répéter l'explication que

j'ai donnée de cette anomalie : « Pour des espèces aussi
« petites que les demi-viennois, la tolérance, basée sur
« la difficulté pratique de laminier exactement et également
« des feuilles de métal d'une épaisseur minime, était
« plus forte que pour les espèces plus lourdes. Et parmi
« les pièces émises, de poids très différents, ce sont,
« cela se comprend, les plus épaisses qui ont, par une
« espèce de sélection, le mieux résisté à la destruction.¹ »

Cette remarque s'applique à peu près dans la même mesure aux viennois.

A propos de petites espèces, je dois consigner ici une observation singulière que j'ai faite. Parmi les monnaies décrites ci-dessus, il n'y a pas de blanchets et aucun des auteurs qui ont traité de la numismatique de la Savoie n'en a décrit d'Amédée VIII, duc. J'ai déjà fait remarquer l'extrême rareté des blanchets à l'S, les derniers d'Amédée VIII, comte, et je crois l'avoir expliquée d'une manière à peu près satisfaisante par le retrait qu'on aurait opéré de ces pièces qui avaient été falsifiées par plusieurs monnayeurs infidèles. Maintenant il me vient un doute : était-il bien nécessaire d'avoir recours à cette hypothèse pour se rendre compte de la rareté des blanchets de la fin de la période comtale ? Pendant la période ducale, ils manquent complètement sans qu'on puisse invoquer la même raison pour expliquer leur disparition. Peut-être les blanchets des dernières années qui ont précédé 1446 ne sont-ils si rares que parce qu'on en a très peu frappé, et ceux de 1446 à la fin du règne n'ont-ils jamais été vus par personne que parce qu'il n'en a pas été frappé du tout. Il y avait sans doute encore en circulation beaucoup d'anciens blanchets de la fin du XIV^e siècle, au type de la croix cantonnée de quatre croisettes dont il avait été émis des quantités très considérables, si l'on en juge par le nombre de ceux qui ont été conservés et dont on retrouve

¹ *Un trésor de monnaies du moyen âge*, p. 33.

sans cesse de nouveaux exemplaires. On peut admettre aussi que les deniers viennois s'étaient substitués peu à peu, dans les transactions, aux deniers blanchets. Cela expliquerait pourquoi, un peu plus tard, sous le duc Louis, ils prirent le type qu'avaient eu les blanchets au commencement du règne d'Amédée, quand ceux-ci étaient à la fois la petite monnaie la plus répandue, au moins sur le versant nord des Alpes, et l'unité monétaire¹.

N^o 28. Écu de Savoie penché, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée et accosté de deux lacs. Le cimier coupe la légende.

◦ AMEDEVS : DVX ★ SAB'

¹ On pourrait penser que les blanchets ont été frappés en petite quantité à la fin de la période comtale d'Amédée VIII et plus du tout pendant la période ducale, parce que les maîtres n'y trouvaient pas leur compte d'après les conditions qui leur étaient faites. On voit en effet par les actes qu'ils frappaient de préférence les espèces qui leur procuraient le plus de profit, d'où il résultait que souvent le souverain était obligé de leur défendre de fabriquer certaines menues monnaies au-delà d'une somme fixe, qui leur était indiquée, ou d'une certaine fraction de la totalité de leurs émissions. Cette supposition serait fautive. J'ai calculé tout cela et j'ai trouvé que bien au contraire, les maîtres auraient eu avantage à frapper beaucoup de blanchets. Sous l'empire de l'ordonnance de 1405, on était encore, à ce point de vue-là, dans les conditions habituelles : d'un marc d'argent fin, *argentum comitis*, on pouvait tirer, en l'ouvrant

sous forme de demi-gros	une somme de	111 gros
» » quarts	»	116 »
» » forts	»	127 »
» » blanchets	»	134 »
» » viennois	»	148 »
» » mailles de blanchets.	»	148 »
» » pites.....	»	158 »

Ces différences de rendement (chiffres arrondis, en négligeant les fractions de gros), étaient d'une part atténuées par les frais de frappe et le coût de l'alliage à employer, plus considérable pour les petites monnaies que pour les grandes, d'autre part amplifiées par la tolérance sur le poids et sur le titre, plus forte aussi pour les derniers termes de la série que pour les premiers, et que le maître s'arrangeait toujours pour faire tourner à son avantage; mais, en somme, le bénéfice du maître augmentait avec la valeur décroissante des espèces qu'il frappait. Sous l'empire de l'ordonnance de 1418, il en était autrement : d'un marc d'argent on tirait, en en faisant

des demi-gros.....	une somme de	184 gros
» quarts	»	193 »
» forts	»	195 »
» blanchets	»	208 »
» viennois	»	198 »
» demi-blanchets	»	223 »

Par conséquent le maître devait être tenté plutôt d'exagérer l'importance de ses émissions de blanchets et de leurs mailles.

En 1420, l'échelle des profits était de nouveau semblable à celle qui résultait de l'ordonnance de 1405.

ᚾ. Croix de Saint-Maurice cantonnée de quatre fleurs à cinq pétales et à point central.

† INITALIA : MARCHIO

Argent. Poids : 1,44. Bonne conservation. Ma collection.

Demi-gros de même type que le n° 12, variété inédite de Promis, VI, 15; la pièce décrite par le savant de Turin a l'étoile avant DVX, la mienne l'a après ce mot. C'est la marque de Jean de Masio, maître à Chambéry du 7 mai 1421 au 24 juillet 1422. Ce personnage a frappé dans cette ville beaucoup plus que tous ses prédécesseurs, collègues et successeurs, de la période ducale d'Amédée VIII, entre autres 16620 marcs de quarts, soit près de 3 millions de ces pièces, en sorte qu'il n'est pas étonnant qu'elles soient de beaucoup les plus communes de ce règne et qu'il en existe de nombreuses variétés. En voici quelques-unes qui n'ont pas encore été publiées :

N° 29. FE · RT entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ★ DVX : SAB'

ᚾ. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Cette pièce ne diffère que par le point de centre dans FERT du n° 90/7 du musée de Chambéry¹.

Billon. 4 exemplaires de ma collection, de coin varié, dont trois, très bien conservés, pèsent 1,44, 1,38, 1,35, et le quatrième, un peu fruste, 1,07; ils ont ceci de remarquable que le titre paraît en être encore plus inégal que le poids. Le troisième, celui qui ressemble le plus à de l'argent, est à 430 millièmes², le titre normal étant d'après l'ordonnance seulement de 359,4; le quatrième, au contraire, paraît être d'un aussi bas billon que les forts. Enfin,

¹ J'ai confondu dans la description du trésor d'Etercy, sous le n° 35, ce quart avec celui qui n'a pas de point dans FERT.

² D'après un essai de MM. Frutiger frères, à Genève.

un cinquième exemplaire que j'ai signalé dans le trésor d'Etercy sous le n° 35 bis, paraît de si mauvais aloi que j'ai émis l'opinion qu'on peut le considérer comme de la fausse monnaie frappée par le maître lui-même avec les coins officiels.

N° 30. FERT entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ★ DVX : SAB'

℞. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

C'est exactement le n° 90/7 du musée de Chambéry, mais de cuivre pur. Poids : 1,52. Assez bonne conservation. Fausse monnaie. Ma collection.

N° 31. FERT entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ★ DVX : SAB'

℞. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Ce quart diffère du n° 30 par une barre horizontale qui va de la boucle de l'R à l'H de MARCHIO en passant sous le gros trait courbe et sur le trait étroit du C. Elle a été mise là intentionnellement pour faire reconnaître une des émissions.

Billon. Poids : 1,38. Très belle conservation. Ma collection.

N° 32. FE · RT entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ★ DVX : SAB' °

℞. Écu de Savoie losangé.

† INITALIA : MAR' : PRN °

Billon. Poids : 1,33. Bonne conservation. Ma collection.

Ce quart, ainsi que les quatre pièces suivantes, est une variante inédite du n° 92/9 du médaillier de Chambéry.

Toutes les cinq avaient été confondues sous le n° 36 dans la description du trésor d'Etercy.

N° 33. FERT entre quatre traits parallèles.

Tout le reste comme au numéro précédent.

Billon. Poids : 1,13. Bonne conservation. Ma collection.

N° 34. FE · RT entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ★ DVX ☉ SAB' °

Ṛ. Écu de Savoie losangé.

† INITALIA ☉ MAR' ☉ PRN °

Billon. Poids : 1,26. Conservation médiocre. Ma collection.

N° 35. FERT entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ★ DVX ☉ SAB'

Ṛ. Écu de Savoie losangé.

† INITALIA ☉ MAR' ☉ PRN °

Billon. Poids : 1,32. Très bonne conservation. Ma collection.

N° 36. FERT entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ★ DVX ☉ SAB

Ṛ. Écu de Savoie losangé.

† INITALIA ☉ MAR' ☉ PRN °

Billon. 2 exemplaires de coin varié, bien conservés. Poids : 1,58 et 1,09. Ma collection.

N° 37. A majuscule fleuroné cantonné de quatre annelets.

† MEDEVS ★ DVX

Ṛ. Écu de Savoie de forme antique.

† SABAVDIC

Billon. Poids : 0,81. Assez bonne conservation. Ma collection.

Variante inédite de Promis, 3^e planche complémentaire,

fig. 4¹. Cette pièce a la marque à l'avvers ; celle qui suit l'a au revers.

N^o 38. A majuscule fleuroné cantonné de quatre annelets.

† AMEDEVS ◦ DVX

℞. Écu de Savoie de forme antique accompagné de trois annelets.

† SABAVDIE ★ ◦

Billon. 2 exemplaires de coin varié, assez bien conservés. Ma collection.

Ce fort inédit ne diffère du n^o 97/14 de Chambéry que par l'annelet unique qui suit AMEDEVS. — Remarquer que cette pièce diffère de la précédente, non seulement par la marque placée au revers, mais aussi par le nom du souverain écrit en entier et par les trois annelets du champ de revers.

N^o 39. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ✻ DVX : SAB'

℞. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,29. Bonne conservation. Ma collection. C'est la pièce que j'ai mentionnée sous le n^o 38 dans le trésor d'Etercy en l'assimilant, peut-être à tort, au n^o 88/5 du médaillier de Chambéry².

N^o 40. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

¹ Cet auteur l'appelle un fort, avec raison. Rabut (*Quatrième notice*, p. 6), suivi en cela par M. Perrin (*Catalogue du médaillier d'Annecy*, n^o 101/18) le qualifie de denier viennois. C'est une erreur évidente. Par contre, je dois donner raison à Rabut qui dit cette pièce frappée d'après l'ordonnance de 1421, contre Promis qui veut qu'elle l'ait été d'après celle de 1419.

² L'auteur, dans le commentaire qui suit la description de sa pièce, parle bien d'une fleur-de-lis comme marque, mais, dans la description elle-même, on voit un trèfle. En outre, le fait qu'il attribue cette monnaie à Th. de Folonia implique bien que c'est un trèfle et non une fleur-de-lis qu'il a cru voir.

† AMEDEVS ✠ DVX : SAB'

℞. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. 2 exemplaires variés, bien conservés. Poids : 1,49 et 1,33. Ma collection.

La fleur-de-lis a été signalée pour la première fois par Rabut (*Deuxième notice*, page 9) sur un quart dont il ne donne pas la description, comme marque de Manfred Besson, qui a travaillé à Chambéry du 4 juillet 1422 au 23 août 1423. C'est, après l'étoile, la marque la plus fréquente du règne d'Amédée VIII, duc. Rabut l'appelle « une espèce » de fleur-de-lis ; quant à moi, je trouve que c'est tout à fait la figure conventionnelle qu'on appelle ainsi en héraldique, ce qui me dispense d'en donner un dessin.

N° 41. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ✠ DVX : SAB'

℞. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

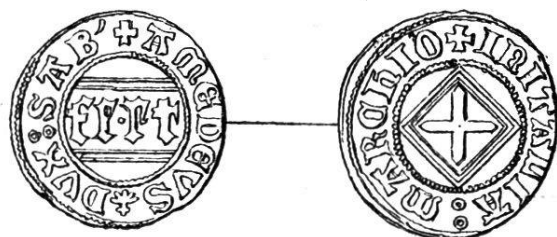
Billon. 2 exemplaires variés, très bien conservés. Poids : 1,36-37 et 1,39. Ma collection.

N° 42. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS ✠ DVX : SAB'

℞. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO



Billon. 3 exemplaires variés, très bien conservés. Poids : 2 à 1,47, 1 à 1,23. Ma collection.

La coquille était la marque de Michel de la Balme qui a travaillé à Chambéry du 23 août 1423 au 15 juillet 1824. On sait qu'au commencement de sa maîtrise il avait signé ou dû signer ses pièces d'un heaume remplacé plus tard par une figure appelée *ad formam crusilli*. Promis a traduit par coquille de pèlerin ce mot qui ne se trouve pas dans les dictionnaires et qui semble pouvoir signifier une petite croix ; j'ai expliqué ailleurs¹ les raisons qui prouvent qu'il a vu juste. La meilleure de toutes, c'est que la marque en question a réellement la forme de ce qu'on appelle en blason une coquille de saint Jacques, c'est-à-dire munie d'oreilles ; elle affecte, du reste, des formes assez différentes d'un exemplaire à l'autre, mais elle a toujours un manche plus long que ce n'est généralement le cas des coquilles qu'on voit dans les armoiries. Il est vraiment étonnant que les auteurs qui se sont occupés de la numismatique de la Savoie n'aient ni figuré ni même décrit de monnaies qui portent cette marque. Les deux variétés ci-dessus étaient confondues, sous le même n° 39, dans le trésor d'Etercy.

N° 43. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS  DVX : SAB'

℞. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,28. Bonne conservation. Ma collection.

Quart différant par le point de centre au milieu de FERT de Promis VI, 17.

N° 44. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

¹ *Un trésor de monnaies du moyen âge*, page 37.

† AMEDEVS  DVX ♦ SAB'

R. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA ♦ MARCHIO

Billon. Poids : 0,24. Bonne conservation. Ma collection.

Quart, variété inédite, différant par les points-losanges du n° VI, 17 de Promis. Cette ponctuation indique une autre émission, peut-être postérieure à celle du n° 43 et de la pièce de Promis, et contemporaine de celle des viennois que je suppose avoir été frappés après 1429.

La couronne était la marque de Guy Besson, dit Vuillod, maître à Chambéry du 19 juillet 1424 au 9 avril 1429. Il a peu frappé sous Amédée VIII, entre autres pas de quarts pendant les neuf premiers mois de sa maîtrise, sur lesquels porte le premier des comptes qu'il a rendus. Mais j'ai remarqué qu'on ne peut pas attacher d'importance à des indications de ce genre quand elles sont négatives; souvent on trouve des monnaies dont les comptes qui nous ont été conservés ne parlent pas. Tel est le cas des viennois à la couronne; ils existent: Promis en a décrit un (n° VII, 20) qui a des points-losanges à la fin de la légende du revers; j'en possède un et en ai vu un autre, tous deux identiques à l'exemplaire du savant italien et pourtant ni le premier compte de G. Besson, ni le second, qui va jusqu'en avril 1429, ne les mentionnent. Il faut en conclure simplement que les comptes fournis par les maîtres n'étaient pas toujours exacts, ou bien que tous ne sont pas venus jusqu'à nous. Ainsi il se peut bien que G. Besson ait continué à frapper après 1429 puisque nous le retrouverons sous le successeur d'Amédée VIII en 1448.

N° 45. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS : DVX : SAB' °

᠙. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† IN : ITALIA : MAR' : PRN ♯

Billon. 2 exemplaires variés, très bien conservés. Ma collection.

N° 46. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS : DVX : SAB' °

᠙. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† IN : ITALIA : MAR' : PRN ♯ °

Billon. Poids : 1,45. Très bonne conservation. Ma collection.

N° 47. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS : DVX : SAB' °

᠙. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† IN : ITALIA : MAR' : PRN ♯

Billon. 2 exemplaires variés, très bien conservés. Poids : 1,30 et 1,11. Ma collection.

N° 48. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS : DVX : SAB' °

᠙. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† IN : ITLIA (*sic !*) : MAR' : PRN ♯ °

Billon. Poids : 1,27. Assez bonne conservation. Ma collection.

Ces quatre numéros de quarts, peu différents entre eux, sont des variétés nouvelles du n° 51/14 du médailleur d'Annecy, qui n'a pas de ponctuation après IN. Tous les quatre ont la marque seulement au revers. Le numéro suivant a la marque sur les deux faces.

N^o 49. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS : DVX : SAB' ψ °

Ṛ. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† IN : ITALIA : MAR' : PRN ψ °

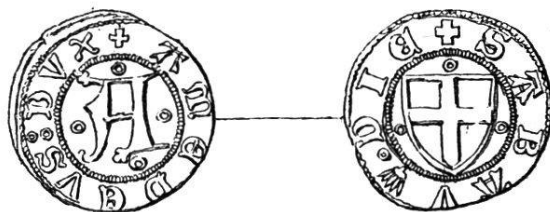
Billon. 1 exemplaire, très bien conservé, mais fortement rogné. Poids : 1,23. Ma collection. Inédit.

N^o 50. A majuscule accompagné de quatre annelets.

† AMEDEVS : DVX

Ṛ. Ecu de Savoie accompagné de trois annelets.

† SABAV ψ ° DIE



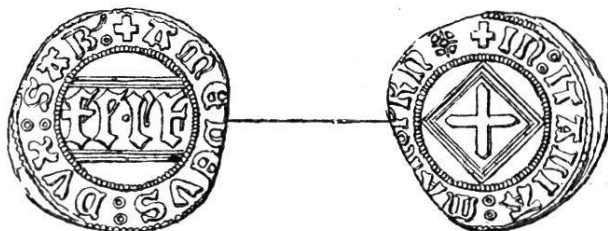
Billon. Poids : 0,81 ; l'exemplaire de ma collection est en assez mauvais état ; je l'ai fait dessiner néanmoins parce que la position insolite de la marque rend cette pièce intéressante ; c'est probablement celle que Promis a fait graver au n^o 48 de sa planche VI d'après un exemplaire où justement la marguerite manquait.

N^o 51. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS : DVX : SAB' °

Ṛ. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† IN : ITALIA : MAR' : PRN †



Billon. Poids : 1,40. Bonne conservation. Ma collection.

Quart, variété du n° 93/10 du musée de Chambéry, qui n'a pas de points ouverts entre IN et ITALIA et qui a PRIN au lieu de PRN. La marque, une fleur à quatre pétales séparés par des traits, me paraît être la rose de Jean de Benvenuti, maître à Ivree du 28 février 1420 au 5 septembre 1421.

N° 52. A majuscule cantonné de quatre annelets.

† AMEDEVS * ° DVX

℞. Ecu de Savoie accompagné de trois annelets.

† SIAVDIE (*sic!*).

Billon. Conservation médiocre; cependant il n'y a pas de doute sur la substitution d'un I au B. Poids : 0,90. Ma collection. Fort.

N° 53. FE · RT en caractères minuscules.

† AMEDE(VS DV)X

℞. Croix pattée.

† SABAVDIE *

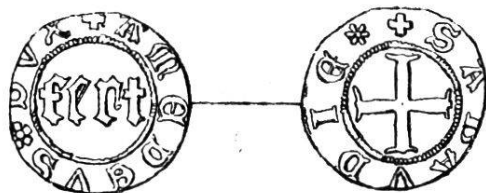
Billon. Poids : 0,71; mauvaise conservation. Ma collection. C'est le viennois que j'ai décrit sous le n° 55 dans le trésor d'Etercy.

N° 54. FERT en caractères minuscules.

† AMEDEVS * DVX

℞. Croix pattée.

† SABAVDIE *



Billon. Conservation médiocre. Poids : 0,61. Ma collection.

Viennois. Je l'ai décrit dans le trésor d'Etercy sous le

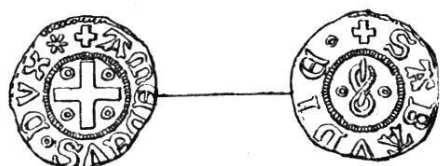
n° 56, sans prendre en considération le signe peu distinct qui termine la légende du revers et en ne tenant compte que de celui qui sépare les deux mots de l'avvers. J'ai appelé cela une fleur à cinq pétales : c'en est une en effet, si l'on veut, mais elle diffère de celle que nous avons vue plus haut sur des demi-gros et des quarts au type chablaisien en ce qu'elle n'a pas de point au centre. Elle mériterait mieux d'être appelée une rosace à cinq lobes. Je n'en connais pas la signification.

N° 55. Croix plaines, alésées, cantonnées de quatre annelets.

+ AMEDEVS ◦ DVX ✻

R. Lacs posé en pal accosté de deux annelets.

+ SABAVDIE ◦



Bas billon. Poids : 0,43. Pièce fortement rognée, mais sauf cela très bien conservée. Ma collection.

Demi-viennois inédit du même type que le n° 14, pl. I, du *Supplément* de D. Promis qui a pour marque une marguerite. Nous en verrons un, un peu plus loin, n° 60, qui n'a pas de marque du tout et à ce propos je chercherai à justifier le nom de demi-viennois que je lui donne.

Pour le moment, je me borne à rappeler que la marque consistant en une fleur à six pétales oblongs sans point central, que nous venons de voir sur les nos 52 et 53, et qui se trouve aussi sur des quarts, est celle que j'ai identifiée en décrivant le trésor d'Étercy au *ne m'oubliez mye*¹

¹ Je suis l'orthographe des lettres-patentes données à Thonon le 3 septembre 1421 par Amédée VIII, sous la signature du chancelier Bolomier, reproduites par Dubois, *op. cit.*, page 892. Promis écrit : *ne moblies mye et ne m'obliez pas*.

de Bertino Busca, maître à Ivree, du 5 septembre 1421 au 6 mars 1426. Je n'ai aucune raison de renoncer à cette manière de voir, n'ayant rien découvert qui soit venu l'infirmier, mais j'en suis réduit, comme alors, pour la justifier, à invoquer l'impression générale que laisse la vue de cette fleur; de toutes celles qu'on trouve sur les monnaies d'Amédée VIII, aucune ne ressemble autant que celle-ci au « ne m'oubliez pas. » Du reste, personne n'a contesté cette appellation et n'a cherché à lui en substituer une autre.

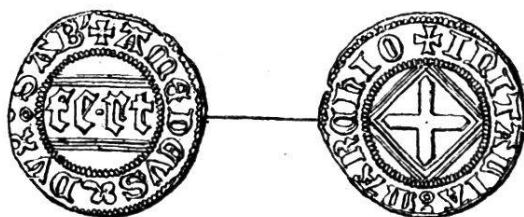
Quant au viennois n° 54, je crois maintenant que la marque véritable de cette pièce est celle du revers et non la rosace à cinq lobes de l'avvers. Quoi qu'il en soit, je ne m'explique pas du tout la coexistence de ces deux figures sur une même monnaie; cette pièce est pour moi une véritable énigme.

N° 56. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS † DVX : SAB'

℞. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO



Billon. Poids : 1,41. Très bonne conservation. Ma collection.

N° 57. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS † DVX : SAB

℞. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids : 1,26. Bonne conservation. Ma collection.

De ces deux variétés de quart, la seconde a été publiée dans le trésor d'Etercy, n° 34 ; elle était inédite auparavant. La première est nouvelle.

On ne saura jamais à quel atelier et à quelle maîtrise il faut attribuer ces deux pièces et d'autres, au type savoyard (par exemple un fort décrit par Rabut, *Troisième notice*, p. 9) sur lesquels on trouve un trèfle. Deux maîtres ont eu cette marque sous l'empire de l'ordonnance de 1420 et de celles qui l'ont suivie : Thomas de Folonia à Chambéry jusqu'au 4 juin 1421, et Jean de Masio à Turin du 1^{er} août 1422 au 9 juin 1424.

N° 58. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS : DVX : SAB' °

Ṛ. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† INITALIA : MAR' : PRN °

Billon. Poids : 1,32. Assez bonne conservation. Ma collection.

N° 59. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

† AMEDEVS : DVX : SAB' Y a-t-il ou n'y a-t-il pas d'annelet après SAB' ? ce n'est pas clair.

Ṛ. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

† IN : ITALIA : MAR' : PRN °

Billon. Poids : 1,26. Bonne conservation. Ma collection. Un second exemplaire, qui faisait partie du trésor d'Etercy, pesait 1,22.

Ces deux quarts étaient inédits avant que j'en eusse parlé dans l'article dont cette trouvaille faisait l'objet. Ils

sont sans marque et sont, avec le demi-gros n^o 44 et l'obole qui va suivre, les seules pièces d'Amédée VIII, duc, qui soient dans ce cas.

Quant au demi-gros, qui appartient à une période monétaire antérieure à celle dont il est question en ce moment, je ne saurais hasarder aucune supposition. Quant à l'obole, nous verrons tout à l'heure qu'elle a été probablement frappée dans un des deux ateliers d'Italie. En est-il peut-être de même des quarts? C'est fort possible. Quand j'en ai parlé pour la première fois, il y a cinq ans, j'ai émis l'opinion qu'ils pouvaient sortir de l'atelier que l'on croit avoir existé pendant quelque temps à Annecy¹ après la réunion du Genevois (dont cette ville était le chef-lieu) aux états d'Amédée VIII, et, tout en continuant à ne rien affirmer, je maintiens cette possibilité. Il est possible aussi que ces pièces aient été frappées par un des deux maîtres dont il sera question plus loin, dont la marque n'a jamais été retrouvée et qui, par conséquent, peuvent être soupçonnés de s'être affranchis de ce moyen de contrôle; possible enfin qu'elles soient le produit du fonctionnaire — était-ce le maître en exercice? était-ce un remplaçant? On ne le sait pas — qui frappa pendant quelque temps à Moncalieri en 1421². Je ne suis pas sûr d'avoir épuisé toutes les hypothèses plausibles. En somme, on ne sait rien du tout de l'origine de ces pièces.

N^o 60. Croix plaine alésée, cantonnée de quatre annelets.

† AMEDEVS ◦ DVX

¹ Cet atelier a existé, au moins officiellement, c'est certain, puisqu'il est mentionné en 1429, en 1432 et en 1439. Cf. A. PERRIN, *Catalogue du médaillier d'Annecy*, p. XI, et *Catalogue du médaillier de Chambéry*, pp. 32 et 79. Mais a-t-il réellement été en activité? C'est une tout autre question.

² Cela résulte d'une lettre assez embrouillée adressée le 6 janvier 1421 par Henri de Colombieri, capitaine général du Piémont, à Pierre Fasolo (d'après Promis; d'après Duboin: Farolo) garde à Moncalieri. Le premier de ces auteurs dit que la cause du transfert dans cette petite ville de la Monnaie dirigée par M. Mercier n'est pas connue; le second l'attribue à la peste qui sévissait alors à Turin.

℞. Lacs posé en pal accosté de deux annelets.

+ SABAVDIE

Bas billon. Poids : 0,50. Conservation médiocre. Ma collection.

Nous avons déjà vu une pièce au même type, n° 55, et il en a été publié une par D. Promis dans son volume de supplément, pl. I, fig. 14 ; celle-ci a AEDEVVS, les deux miennes AMEDEVVS. Ces trois pièces diffèrent aussi par la marque du maître : pour l'une c'est la marguerite, pour la seconde le « ne m'oubliez pas », et la troisième n'en a pas. Je remarque que les deux pièces qui ont une marque ont été frappées dans les ateliers d'Italie, la première à Turin par Martinet Mercier, la seconde à Ivree par Bertino Busca.

Quelle en était la valeur, c'est-à-dire la dénomination et la place dans le système monétaire ? Il n'y a pas l'ombre d'un doute, je crois que ce sont des oboles de viennois, soit pites, de 32 au gros ; leur titre très bas et leur poids parlent dans ce sens. Les pites prévues dans l'ordonnance de 1420 devaient être au titre d'un denier, *argent le roy*, et à la taille de 432, plus tard de 416, au marc, c'est-à-dire qu'elles devaient être au titre de 80 millièmes et peser 0,576 ou 0,597. Or, des trois pièces en question, les deux que je possède sont de très bas billon et pèsent 0,43 et 0,50 ; quant à celle du musée de Turin, dont le titre et le poids ne sont pas indiqués, elle correspond, au dire de Promis qui l'attribue à Amédée IX, aux conditions fixées par les ordonnances de ce dernier souverain : titre rectifié, 73 millièmes et poids normal, 0,482.

Mais ici le lecteur remarquera sans doute que nous avons déjà vu plus haut, nos 17, 18, 26 et 27, des demi-viennois, soit pites, d'un type très différent, dont il existe aussi un spécimen, ayant pour marque une étoile, que Rabut a décrit dans sa *Cinquième notice*, pp. 9 et 10.

La première idée qui vient, par analogie avec ce qui

s'est passé pour les autres espèces, demi-gros, quarts, forts et viennois, c'est que ces deux types, absolument distincts, correspondent aux deux périodes, l'une antérieure, l'autre postérieure au 29 février 1420, entre lesquelles se partage le monnayage d'Amédée VIII portant le titre de duc.

Je pense que ce serait une erreur et qu'il vaut mieux admettre que pour les pites — mais pour celles-ci seulement — le type était différent en deçà et au delà des Alpes, et cela pendant toute la période ducale; sur le versant Nord, à l'avvers l'écu de Savoie, au revers la croix pattée, sur le versant Sud, à l'avvers la croix plaines cantonnée d'annelets, au revers le lacs d'amour accosté d'annelets. D'abord, des deux pites, nos 55 et 60, si l'une porte une marque, la marguerite, qui peut y avoir été apposée avant ou après 1420, l'autre en porte une, la fleur à six pétales sans point, qui se retrouve sur d'autres espèces, le quart et le fort, frappées certainement sous le régime de l'ordonnance de 1420 ou d'une des années suivantes, et c'est d'après ces mêmes ordonnances qu'ont été frappées les pites de l'autre type signées d'un croissant sans point et d'un soleil. Ensuite, il paraît que déjà antérieurement on avait des demi-viennois d'un dessin différent pour le Piémont et pour les provinces de langue française; voici en effet ce que je lis dans l'ordonnance du 23 juin 1405 rendue en faveur de Jean de Rezeto¹ : *damus, concedimus, et largimur liberum arbitrium, licentiam, auctoritatem, bailiam, omnimodamque potestatem faciendi, cuedendi et fabricandi cudique, fabricari, et fieri faciendi..... in singulis locis nostris dictorum nostrorum Comitatum Sabaudix et Gebennensis.....*

10. Item denarios vocatos obulos albos communiter cursibiles in patria nostra Pedemontii, quorum quatuor valent unum denarium fortem.....

¹ DUBOIN, *op. cit.*, pp. 850 et 851; échantillon curieux du style des chancelleries de l'époque.

L'année suivante on trouve, en date du 4 septembre, un ordre semblable ¹..... *fieri cudi et fabricari..... obulum blanchetum pro patria nostra Pedemontium quorum triginta duo valebunt unum denarium grossum.....*

Quoique cela ne soit pas dit expressément, il est évident que ces pièces, destinées à circuler seulement dans la partie relativement restreinte du Piémont qui appartenait alors au duc de Savoie mais qui, pour une raison quelconque, étaient fabriquées à Nyon et à Chambéry ², devaient se distinguer à première vue par leur empreinte de celles qui circulaient dans la Savoie, le Genevois, etc. et qui y avaient été émises en vertu de l'ordonnance du 11 décembre 1400. Nous avons vu dans une étude précédente ³ que des oboles viennoises frappées sous Amédée VIII par J. de Rezzetto dans la Savoie et le Genevois avaient sur l'une des faces l'écu de Savoie et sur l'autre une croix pattée; il est vrai que celles que j'ai décrites devaient être postérieures à 1405 et antérieures à 1416 et avoir été frappées d'après une ordonnance qui ne nous est pas parvenue ⁴, mais il est d'autant plus naturel de supposer qu'elles reproduisaient le type qui avait servi pour les frappes de 1400 que nous le voyons maintenu, plus ou moins longtemps après 1420, dans les mêmes contrées. C'est le type que j'appellerai savoyard des pites d'Amédée VIII, comte et duc; le type que j'appellerai piémontais (celui des nos 55 et 60) des deux périodes de ce règne, nous a été conservé seulement pour la seconde; quant à la première, on ne connaît pas, que je sache, de pites frappées d'après les ordonnances de

¹ DUBOIS, *op. cit.*, p. 836.

² Cela peut paraître étrange, mais ne l'est pas du tout. N'oublions pas qu'à cette date-là l'hôtel des monnaies de Turin, capitale de la principauté d'Achaïe, qui avait ses souverains particuliers, travaillait pour Louis, le dernier de ces princes; par conséquent si, pour une raison quelconque, l'atelier d'Ivrée était fermé, force était bien au duc de Savoie de faire frapper dans un de ceux du versant Nord des Alpes le numéraire dont il avait besoin pour ses possessions italiennes.

³ *Contribution à la numismatique des comtes de Savoie*, p. 180.

⁴ On sait qu'il y a une lacune importante qui va de 1407 à 1418.

1405 et 1406 *pro patria Pedemontium*; espérons que nos collègues de ce pays auront la chance d'en retrouver.

Maintenant on peut se demander pourquoi on tenait à ce qu'il y eût deux espèces de pites très différentes pour les deux parties de l'état; j'avoue que je n'en sais rien et je ne peux faire à ce sujet que des suppositions. Peut-être les très petites espèces qui ne servaient pas pour le commerce proprement dit, comme chez nous actuellement les centimes et deux centimes, mais seulement pour des besoins restreints, circulaient-elles dans l'une et l'autre partie des états d'Amédée VIII en concurrence avec des monnaies de même valeur des pays voisins; il est possible, pour ne pas dire probable, que ces dernières aient été plus abondantes que les monnaies nationales dans les lambeaux de territoire appartenant à la couronne de Savoie qui étaient enclavés entre la principauté d'Achaïe, les marquisats de Montferrat et de Saluces, le comté d'Asti, etc., comme c'est le cas actuellement à Genève, entourée de tous côtés par les zones du pays de Gex et de la Savoie du Nord, pour les pièces de cuivre étrangères de 5 et de 10 centimes; il est possible, enfin, que le souverain ait tenu à frapper une partie des monnaies destinées à ce pays de manière à ce qu'elles ressemblassent aux pièces étrangères dont ses sujets se servaient au moins autant que des siennes propres. Il se serait passé alors ce qui se passerait dans notre fin de siècle si la Suisse, reconnaissant l'impossibilité d'empêcher, malgré les mesures prises, l'envahissement de Genève par les gros sous de France, ou du même modèle que ceux de France, se décidait à faire frapper exclusivement pour ce canton, mais à la Monnaie de Berne, des pièces de cuivre de 5 et de 10 centimes qui n'auraient pas cours dans le reste de la Confédération.

La justesse de cette hypothèse serait prouvée si l'on pouvait mettre en regard des pites au type piémontais

d'Amédée VIII, les pièces similaires frappées à cette époque dans les souverainetés voisines. Malheureusement, je ne connais pas assez bien la numismatique de la Haute-Italie pour faire cette démonstration; du reste, il est probable que les plus petites monnaies de ces états sont aussi rares que celles que je viens de décrire, ou qu'elles ne sont pas venues jusqu'à nous. Pourtant, je puis citer l'obole frappée à Asti par Charles d'Orléans entre 1408 et 1422, qui ressemble à celle-ci par son module et par la croix cantonnée de quatre points à l'avvers ¹.

Il me reste à dire quelques mots, pour terminer ce chapitre, de deux maîtres de monnaie d'Amédée VIII dont l'histoire est très obscure, Manet ² de Beauchâtel, de Valence, nommé à Ivree le 6 mars 1426, et Martinet de Lentaschis ³, de Chieri, nommé à Turin le 30 août 1430, tous deux pour le terme d'un an. Le premier devait signer ses émissions d'un châtelet, le second d'une violette, mais personne, que je sache, n'ayant jamais décrit ou vu de pièces qui portent ces marques, et les comptes de ces deux maîtres n'existant pas, on ne sait pas s'ils ont réellement frappé monnaie. D. Promis a publié et figuré — planche VI, n° 4, de son grand ouvrage — un ducat qu'il donne à Lentaschis ⁴, mais qui ne porte pas de marque; on voit très bien la raison qui lui a dicté cette attribution : la première et seule ordonnance pour la frappe des ducats de 16 gros, sous Amédée VIII, est du 30 août 1430, et il semble en résulter que la pièce

¹ Cf. D. PROMIS, *Monete della Zecca d'Asti*, 1853, pl. II, fig. 11.

² D'après DUBOIS, il se serait appelé Maret de Beauchâtel.

³ D'après DUBOIS, il se serait appelé Martinet de Lentuschis.

⁴ Il semble, d'après le passage de PROMIS qui parle de cette pièce, page 121, que Lentaschis n'aurait été autorisé à frapper que des ducats : ... *trovasi ordinato al maestro Martinetto de Lentaschis di Chieri di battervi (à Turin) ducati da grossi 16, adottando un contrassegno ad formam unius violete*. Et aux tableaux synoptiques, page 452, il n'est fait mention que du ducat. C'est une erreur; l'ordonnance de 1430, dont nous avons le texte complet (cf. DUBOIS, page 913) porte sur toutes les espèces de monnaies déjà frappées antérieurement, depuis le florin d'or petit poids jusqu'à la pite, et en outre sur le ducat.

en question, qui en est un, ne peut être que de Lentaschis qui, pour une raison quelconque, se serait permis de ne pas la signer, ou d'un de ses successeurs si tant est qu'il en ait eu un. Cependant cette conclusion n'est pas forcée : Promis lui-même donne le texte ¹ d'une lettre de laquelle il appert que quelques mois avant la nomination de Lentaschis, il avait été frappé par Thomas de Folonia, maître général des monnaies de Savoie, des ducats dont l'empreinte n'avait pas plu au prince de Piémont ², lieutenant général de l'Etat, en sorte qu'il lui fut enjoint de la changer. C'est peut-être une de ses pièces d'essai qui a été décrite par le savant de Turin, ce qui expliquerait le fait qu'elle n'a pas de marque ; en effet, aucun texte n'indique que les maîtres généraux aient eu comme les maîtres particuliers, l'obligation d'avoir une marque personnelle (*signum, intersignum, contra-signum*). Quoi qu'il en soit, cette question reste ouverte et il est permis d'espérer encore qu'on trouvera des monnaies marquées du châtelet ou de la violette ; avant 1891, personne n'avait jamais signalé de pièces ayant pour marque la coquille de pèlerin, le heaume ou le soleil et pourtant depuis que j'en ai constaté l'existence, il m'en a passé bien des exemplaires par les mains et d'autres collectionneurs en ont trouvé de leur côté.

LOUIS

1440 - 1465

N^o 61. Ecu de Savoie losangé, à doubles contours.

† LVDOVIC ‡ D' ‡ SABAVD'

¹ *Op. cit.*, page 121. Cette lettre est datée du 28 mars, mais le millesime est illisible dans le manuscrit. D'après le contexte, Promis admet, avec raison je crois, que ce doit être 1430.

² La lettre n'est pas signée et porte comme en-tête : « *princeps Pedemontium.* » Promis erre en disant qu'elle est de Louis, plus tard duc de Savoie ; en 1430, le prince de Piémont, c'est-à-dire le prince héritier de la couronne, était Amédée, fils aîné d'Amédée VIII, mort avant son père en 1434.